

Article

« La cohérence textuelle argumentative : illocution, intention et engagement de consistance »

Lita Lundquist

Revue québécoise de linguistique, vol. 22, n° 2, 1993, p. 109-138.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/602772ar>

DOI: 10.7202/602772ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

LA COHÉRENCE TEXTUELLE ARGUMENTATIVE: ILLOCUTION, INTENTION ET ENGAGEMENT DE CONSISTANCE

Lita Lundquist

1. Introduction

Dans le présent article, nous proposerons une explication à un phénomène d'interprétation que nous avons pu constater lors de plusieurs analyses de textes et vérifier ensuite par des expérimentations de compréhension et de production écrite. Le phénomène que nous désirons expliquer consiste à utiliser les marqueurs argumentatifs pour établir de la cohérence textuelle, et cela, tant au niveau global qu'au niveau local, dans l'interprétation du texte. Un exemple illustrera comment des lecteurs ont vu un texte donné comme argumentativement cohérent (version originale = version I ci-dessous), tandis que le même texte dont les marqueurs argumentatifs avaient été modifiés (version II ci-dessous) était vu comme non cohérent par un autre groupe de lecteurs:

Le Parti Socialiste est crédité de 27 à 30% dans les derniers sondages; sa remontée permet à la gauche d'atteindre 44%. La probable victoire de l'opposition à la majorité absolue n'en est pas {I. pour autant}/{II. pour si peu} remise en cause. À deux mois du scrutin, les sondages bougent enfin¹.

Libération, le 29 janvier 1986

¹ Dans Lundquist (1989), nous expliquons l'incohérence perçue par les lecteurs de la version II, comme une contradiction entre l'emploi du marqueur argumentatif «n'en... pas pour si peu» qui, orientant vers le moins, vers le négatif, est en contradiction avec la cohérence argumentative positive établie dans les énoncés antérieurs («crédité de», «permet d'atteindre»).

Ce phénomène d'interprétation, nous l'avons décrit dans des articles antérieurs² à l'aide de la notion de «programme argumentatif», qui est défini ainsi:

«Un programme argumentatif dit que si un lecteur, (L), perçoit une orientation argumentative dès les énoncés initiaux d'un texte, cette orientation argumentative le guidera dans son interprétation du texte en une représentation cohérente, et cela dans une interprétation successive et globale du début jusqu'à la fin du texte, c'est-à-dire dans un mouvement allant de e_i en e_{i+1} jusqu'en e_i , e_{i+1} ..., e_{i+n} »

La notion de programme argumentatif comporte, grâce aux résultats issus de nos analyses et expérimentations³, des hypothèses concernant la cohérence textuelle que l'on pourrait qualifier d'«hypothèses externes», c'est-à-dire des hypothèses portant sur les faits observés. Or pour expliquer ces faits empiriques, il faut poser des «hypothèses internes». S'il est vrai que la linguistique de l'argumentation⁴ a très clairement exposé les principes d'enchaînement local entre deux énoncés successifs, $e_i - e_{i+1}$, en montrant qu'il y a des expressions linguistiques d'ordre argumentatif qui imposent des contraintes sur la continuation de e_i en e_{i+1} , la linguistique de l'argumentation n'a pas expliqué comment il se fait qu'un texte doit répondre, en son entier, à ce principe de cohérence argumentative globale⁵. C'est pourquoi nous nous proposons ici de chercher les hypothèses internes dans la pragmatique. En fait, nous pensons que la sémantique, qu'on la prenne dans son sens fort de sémantique vériconditionnelle, ou dans son sens souple qui permet une place théorique à certains phénomènes considérés comme pragmatiques telle l'argumentation, n'offre pas de concepts suffisants pour expliquer les contraintes (et attentes) globales qui semblent valoir pour la cohérence du texte pris dans son entier.

² Voir Lundquist (1986, 1987).

³ Lundquist (1988) relate une expérience de compréhension de texte argumentatif et Lundquist (1990), une expérience de production de texte argumentatif.

⁴ Nous renvoyons à l'oeuvre d'Oswald Ducrot et de Jean-Claude Anscombe. Voir J.-C. Anscombe & O. Ducrot (1983).

⁵ L'on trouve, il est vrai, chez Ducrot et Anscombe, des évocations de ce principe d'une cohérence du texte pris dans sa totalité, mais sans que l'aspect ne soit vraiment approfondi. Ainsi Ducrot (1984, p. 176) dit que «ce qu'on appelle "texte", c'est (...) d'habitude un discours censé faire l'objet d'un choix unique, et dont la fin (...) est déjà prévue par l'auteur au moment où il rédige le début, et Anscombe (1989, p. 24): «Énoncer, c'est se choisir par avance des itinéraires. Parler, c'est convoquer des lieux de passage obligés par le discours à venir, sauf bien sûr à indiquer que l'on désire changer de dynamique discursive». (Nous soulignons en italique.)

L'explication pragmatique donnée ci-dessous suivra quatre étapes: nous posons, premièrement, que l'emploi d'un marqueur argumentatif dans un énoncé constitue un acte illocutoire spécifique, à savoir un «acte d'argumenter»; et, deuxièmement, que cet «acte d'argumenter» est la manifestation d'une intention spécifique, laquelle, troisièmement, engage le scripteur à différents types de consistance⁶ et que, quatrièmement, ces engagements de consistance forment un «stock d'engagements» qui sont actifs au niveau du texte pris dans son entier, tout aussi bien qu'au niveau d'une paire d'énoncés adjacents.

2. L'acte d'argumenter

Partant des exemples suivants, nous défendons l'hypothèse selon laquelle l'emploi par le scripteur, S, d'un marqueur argumentatif dans un énoncé constitue un acte illocutoire particulier, qualifiable d'«acte d'argumenter»:

- (1) a. Michel Rocard a gagné 45 000 voix.
b. Michel Rocard a gagné *presque* 45 000 voix.
- (2) a. On peut circuler à Paris.
b. On peut circuler à Paris *quand même*.
- (3) a. Le juriste peut ne pas intervenir dans le débat sur la biogénétique.
b. Le juriste *ne peut pas* ne pas intervenir dans le débat sur la biogénétique.

Dans chaque paire d'exemples, les deux exemples se distinguent entre eux par le fait que S a inséré dans le deuxième un marqueur argumentatif: l'indication scalaire *presque* dans (1b), l'adverbe d'opposition *quand même* dans (2b), et la négation *ne-pas* dans (3b). Ces énoncés, que nous marquons par e' par rapport à l'énoncé équivalent mais neutre, désigné par e, nous les concevons comme des manifestations d'un acte illocutoire spécifique, et plus particulièrement, comme un acte d'argumenter pour les raisons suivantes:

⁶ Délémitant nos analyses aux textes écrits, nous employons les notions de scripteur et de lecteur pour destinataire/émetteur et destinataire/récepteur respectivement.

Tout d'abord, selon Austin (1962), chaque énonciation d'un énoncé comporte pour S trois actes différents: l'acte de produire (dire, écrire) l'énoncé, dit l'*acte locutoire*; l'acte de communiquer une intention à L, ce qui constitue l'*acte illocutoire*; et finalement, l'acte d'agir sur L et de provoquer éventuellement chez lui une réaction, ledit *acte perlocutoire*. Chez Searle (1969), on trouve aussi l'acte illocutoire, mais rangé dans un autre paradigme: en fait Searle suggère que dans chaque énoncé, S réfère à quelque chose, c'est l'*acte de référence*, S prédique une propriété, une qualité, ou une relation à ce «quelque chose», c'est l'*acte de prédication*; et finalement, S établit par rapport à L une relation particulière, c'est l'*acte illocutoire*. Tout énoncé se réécrit ainsi dans les premières versions selon la formule: $F(RP)$, concentrée par la suite en $F(P)$ ⁷.

C'est la force illocutoire (le 'F') commun aux deux philosophes et désignant l'intention communiquée et la relation à établir entre l'émetteur et le destinataire – qui seule va retenir notre attention ici parce qu'elle nous semble constituer le trait distinctif entre les énoncés e et e' ci-dessus. En fait, comparant e et e' dans les exemples (1a) et (3a), nous pouvons constater que e' se différencie par rapport à e à travers l'acte illocutoire qu'y accomplit S: en fait, e et e' sont identiques par rapport à l'acte de référence, et de même, e et e' sont identiques en ce qui concerne l'acte de prédication⁸. Nous pouvons en déduire que e' constitue par rapport à e, qui est le résultat d'un simple acte d'asserter, un acte illocutoire particulier: en écrivant e', S manifeste une intention qui est différente de celle qu'il manifeste par e et il établit par rapport au lecteur une relation différente. Pour décrire plus en détail cette intention, nous allons étudier de près et avec l'aide des notions venant de la linguistique de l'argumentation⁹, la structure sémantique qu'active l'emploi de e'.

En énonçant (1b): *Rocard a gagné presque 45 000 voix*, S, en plus d'asserter une proposition p, invoque un système d'inférence, i, qui est de type **topique**, à savoir un système d'inférence dont l'antécédent et le conséquent sont gradués par un 'plus' ou par un 'moins', de la manière suivante:

<plus (moins) P, plus (moins) Q>.

⁷ 'F' pour force illocutoire, 'P' pour contenu propositionnel.

⁸ Du moins dans (1) et (2). La négation en (3), ferait partie, selon l'analyse propositionnelle classique, de la prédication. Or, nous adoptons ici le point de vue avancé par la théorie de l'argumentation dans la langue, que la négation, ou du moins certains de ses emplois, se conçoit comme une indication argumentative, c'est-à-dire comme un marqueur argumentatif.

⁹ Nous fondons notre approche sur l'oeuvre de Ducrot & Anscombe, et renvoyons notamment à Ducrot (1982) et Anscombe (1989) et à Anscombe & Ducrot (1983).

L'antécédent de cette forme canonique du *topos* est, le cas échéant, satisfait par le contenu sémantique de la prédication:

<plus on gagne de voix,... >

tandis que l'orientation vers le 'plus' ou vers le 'moins' du conséquent dépend de valeurs qui ne sont pas strictement linguistiques, telles des valeurs idéologiques en cours dans la société en question. Dans (1a) S, en invoquant *i* mène – étant donné les systèmes électoraux valant dans nos sociétés occidentales, vers une orientation, *r*, du type:

<plus on gagne de voix, plus on a des chances de gagner>

Ainsi, énoncer *e'* en (1b) revient à

asserter *p*

+

invoquer *i*

mener vers *r*.

En énonçant (2b): *On peut circuler à Paris quand même*, S asserte *p*, tout en signalant par *quand même* qu'il s'oppose à un autre énonciateur qui aurait dit *On ne peut pas circuler à Paris*. Énoncer *e'* en (2b) revient donc à

asserter *p*

+

réfuter *non-p*.

La même structure sémantique (dite «polyphonique» parce qu'elle implique plusieurs voix) se trouve activée par l'emploi de (3b): *Le juriste ne peut pas ne pas intervenir dans le débat sur la biogénétique*. En effet, S réfute *non-p* assumé par un autre énonciateur: *le juriste peut ne pas intervenir*, et asserte, en tant que locuteur responsable de l'énoncé, *p*: *le juriste ne peut pas ne pas intervenir*.

Nous voyons donc dans l'acte d'énoncer *e'* un acte d'asserter, mais qui est toujours enrichi par une ou plusieurs forces illocutoires supplémentaires, telles la réfutation et l'orientation. À notre avis, cette structure sémantique, qui comprend les quatre paramètres:

asserter un contenu propositionnel, **p**
 +
 réfuter un contenu propositionnel, **non-p**
 invoquer des systèmes d'inférence, **i**
 mener vers une conclusion, **r**

est très proche de la structure spécifique à une argumentation, ce que l'on peut éclairer en la comparant à des modèles plus classiques de l'argumentation.

En effet, l'ensemble de ces quatre paramètres déclenchés par l'emploi dans (1b) et (3b) d'un marqueur argumentatif, nous semble correspondre à la structure argumentative de base, que nous avions suggérée, d'une part Aristote par son modèle syllogique, d'autre part, et mieux, Toulmin par son modèle de l'argumentation «pratique», cf. Toulmin (1958). Voici une mise en rapport des quatre paramètres de l'acte d'énoncer **e'** et ces deux modèles:

	<i>Le syllogisme d'Aristote</i>	<i>Le modèle de Toulmin</i>
asserter p	= la prémisse mineure	= la donnée (the data)
invoquer i	= la prémisse majeure	= le garant (the warrant)
mener vers r	= la conclusion	= la conclusion (the claim)
réfuter non-p	= la réfutation (the rebuttal)	

Étant donné la présence de ces traits typiquement argumentatifs dans la structure sémantique que déclenche l'emploi de **e'**, nous trouvons légitime de qualifier l'acte illocutoire accompli par l'énonciation de **e'**, d'*acte d'argumenter*.

La question qui se pose ici c'est de savoir où dans la hiérarchie des actes illocutoires se situe l'acte d'argumenter. Nous venons de montrer que l'acte d'argumenter est dérivé de l'acte d'asserter auquel se sont ajoutées des forces illocutoires supplémentaires qui spécifient des conditions de réussite particulières. Ainsi «réfuter **non-p**», «invoquer **i**» et «mener vers **r**» de l'acte d'argumenter ajoutent des conditions de réussite à l'acte d'asserter de la manière suivante¹⁰:

¹⁰ Le schéma est, à une exception près, identique à celui qui est proposé dans Lundquist (1990).

	<i>l'acte d'asserter</i>	<i>l'acte d'argumenter</i>
cond. de <i>préparation</i>	S sait que L ne sait pas p	S sait que L ne sait pas p, ou ne croit pas p, ou croit non-p
cond. de <i>sincérité</i>	S sait/pense que p est vrai	S sait/pense que p est vrai, et que i mènent vers p
cond. <i>essentielle</i>	S veut que L sache p	S veut que L approuve p

Dans leur «logique illocutoire», Searle & Vanderveken (1985) situent également le verbe performatif «to argue» comme une dérivation de «to assert» avec, comme étape intermédiaire, le verbe performatif «to assure»:

«*assure*¹¹ When one assures one tries to make the hearer feel sure, normally because he already has some doubts» et «*argue*: Arguing is always either for or against a certain thesis. When one argues that P one asserts that P and gives reasons which support the proposition that P, normally with the perlocutionary intention of convincing the hearer that P...»

Searle & Vanderveken (1985, p. 184)¹²

Nous avons souligné les passages qui s'alignent avec les conditions ci-dessus de préparation, de sincérité et essentielle, respectivement.

Dans notre perspective, l'acte d'argumenter se réalise donc par un énoncé unique qui contient un ou plusieurs marqueurs argumentatifs. Par là, nous continuons une idée lancée par Ducrot en 1982, et formulée en ces termes:

«Il faut que l'on puisse, dans l'énoncé même de A, accomplir un acte d'argumenter (comparable aux actes illocutoires) ...»

Ducrot (1982, p. 147)

Ducrot différencie l'acte d'argumenter (acte unique) de l'argumentation qui comprend deux énoncés, au moins:

¹¹ «assurer» dans son sens assertif et non pas dans son sens commissif.

¹² Il est à faire observer que Vanderveken (1988) n'inclut ni «arguer» ni «argumenter» dans sa hiérarchie des verbes performatifs français, hiérarchie qui est pourtant proche de celle proposée dans Searle & Vanderveken (1985).

«Je parlerai d'*argumentation* chaque fois qu'un *même locuteur* prend en charge deux ensembles, A et C, d'énoncés, en présentant l'un comme destiné à faire admettre l'autre» (Ib., p. 143).

Or, Ducrot a, dans une communication personnelle (1991) exprimé certaines réserves à cette idée, soutenant une définition plus prudente de l'acte en question comme un *acte d'orienter*. Nous maintenons toutefois qu'il est légitime, vu la structure sémantique activée par les énoncés e' et mise au clair ci-dessus, de parler d'un acte d'argumenter.

La dernière question qui se pose, est la question de savoir si les marqueurs argumentatifs constituent des «Marqueurs de Force Illocutoire» (des «MFI», ou des «IFID»: «Illocutionary Force Indicating Devices»), c'est-à-dire des expressions linguistiques qui, dans n'importe quel contexte, manifesteraient l'expression d'un acte illocutoire spécifique¹³, comme il a été souligné par un certain courant dans la linguistique pragmatique – et dans la pragmatique linguistique.

Il y a un autre courant, moins radical et s'occupant surtout des actes de langage indirects, qui soutient que la relation entre forme linguistique et force illocutoire est loin d'être univoque, et que c'est le contexte qui joue un rôle déterminant dans l'attribution d'une force illocutoire à un énoncé. Aussi, comme nous avons constaté, voir Lundquist (1990), que les marqueurs dits argumentatifs ne sont pas univoquement argumentatifs¹⁴, nous adoptons, en accord avec ce point de vue, que le contexte prédomine, au détriment de la perspective forte de 'Marqueurs de Force Illocutoire', une position plus modérée selon laquelle de telles expressions linguistiques servent d'*instructions* au lecteur. Les marqueurs argumentatifs l'instruisent de relier le contenu sémantique de l'énoncé à la situation, en prenant en compte les facteurs contextuels. Ainsi, nous maintenons que les marqueurs argumentatifs déclenchent, dans certaines conditions et sauf indication contraire, une valeur argumentative qui fait de l'énoncé un acte d'argumenter.

¹³ Il s'agit par exemple des performatifs du type «je promets de...» et «je déclare la séance ouverte». Les formes de phrases, également, ont été considérées comme contribuant à la réalisation d'une force illocutoire spécifique. Voir Bierwisch (1980) pour une discussion des IFID.

¹⁴ Nous avons montré, cf. Lundquist (1990, p. 254), que seul le contexte peut déterminer si la valeur sémantique d'un *presque*, d'un *déjà*, d'un *ne - pas*, etc., sera argumentative, ou bien neutralement numérique, temporelle et descriptive.

3. L'acte d'argumenter et l'intention manifestée

Si, comme nous venons de le montrer, un énoncé, e' peut ainsi contenir des marques linguistiques qui, dans un contexte donné, justifient son interprétation d'acte d'argumentation, il convient maintenant d'expliquer comment l'accomplissement d'un acte illocutoire spécifique peut «contrôler la bonne formation linguistique» du texte. Et ce, pas seulement au niveau de la bonne formation locale, de e_j en e_{j+1} , mais encore au niveau de la bonne formation globale, de e_j en $e_{j+1} \dots + n$.

Nous allons avoir recours à la pragmatique afin de défendre l'hypothèse interne, explicative, que c'est l'*intention* manifestée par le scripteur, S, en accomplissant un acte d'argumenter (et la reconnaissance par le lecteur, L, de cette intention) qui contribuent à contrôler la bonne formation du texte¹⁵, et ce par l'intermédiaire des *engagements et attentes* que crée pour S et L respectivement, la manifestation d'un acte illocutoire spécifique.

Rappelons que l'objet d'étude de la pragmatique n'est pas que «x signifie que ...» mais que «l'énonciateur, E, a voulu signifier que... par x»¹⁶, ce qui entraîne, au plan méthodologique de la pragmatique, que tout énoncé a un agent, qui est *responsable* de son énonciation, et qui manifeste, par la forme linguistique particulière de l'énoncé, une *intention* spécifique auprès du Destinataire.

Posons ce principe, fondamental à la pragmatique, dans les termes suivants:

En énonçant un énoncé spécifique, S produit un signe, s, qui est le résultat d'une *intention communicative*, laquelle est réflexive dans ce sens que S veut que L la reconnaisse comme une partie constitutive du sens.

En plus, S a la *responsabilité* de l'énoncé: il s'engage à en assumer les conséquences, dont certaines se posent comme des *contraintes linguistiques* de continuation textuelle.

Dans les recherches pragmatiques, nous voyons se dessiner trois grandes tendances: d'abord la tendance philosophique qui analyse les principes rationnels de

¹⁵ Ou la bonne compréhension du point de vue du lecteur.

¹⁶ Voir Grice (1957, 1968) pour une discussion de la différence entre la signification du mot, de la phrase, et de l'énonciateur, respectivement.

la communication¹⁷ ainsi que les conditions d'emploi de l'acte de langage, en plus et en dehors de sa condition de vérité; ensuite la tendance linguistique – qui fait appel aux principes pragmatiques pour expliquer des phénomènes linguistiques, ou qui, inversement, explique la valeur pragmatique inhérente à certaines expressions linguistiques¹⁸; et finalement, la tendance sociologique qui étudie l'acte de langage comme un acte parmi d'autres actes sociaux¹⁹.

Parmi ces trois tendances, nous nous concentrons ici sur l'optique philosophique qui a, avec la définition devenue classique de Grice, proposé de considérer *l'intention* comme le principe fondamental de la signification. En effet, Grice, dans «*Meaning*» (1957, 1971) définit la signification «non naturelle» ('NN'), c'est-à-dire la signification réalisée par des signes linguistiques, ainsi:

«A meant NN something by x is (roughly) equivalent to 'A intended the utterance of x to produce some effect in an audience by means of the recognition of this intention'.»

Grice (1957, 1971, p. 58)

et

«A uttered x with the intention of inducing a belief by means of the recognition of this intention'» (Ib., p. 57).

Malgré l'assurance de Grice que cette définition n'a rien de réflexif,

«This (definition) seems to involve a reflexive paradox, but it does not really do so» (Ib., p. 57),

l'incertitude référentielle de «this intention» n'a pas arrêté d'intriguer philosophes et linguistes. Strawson par exemple, dans «*Intention and Convention in Speech Acts*» (1964, 1971), a proposé une élaboration de la définition de Grice qui en spécifie quatre niveaux intentionnels différents. Démêlant d'abord dans la définition de Grice (définition complexe mais pas assez aux vues de Strawson) trois niveaux d'intention, Strawson en ajoute un quatrième (S = «speaker», A = «audience»):

¹⁷ Mentionnons Austin sur les performatifs et constatifs (1963), Grice sur la logique de la conversation (1975), Searle sur les actes de langage (1965, 1969) et Strawson sur les intentions et conventions dans les actes de langage (1971).

¹⁸ Des exemples se trouvent dans Levinson (1983, 1987) et Kempson (1986).

¹⁹ Voir Bierwisch (1980).

«S nonnaturally means something by an utterance *x* if S intends (I₁) to produce by uttering *x* a certain response (*r*) in an audience A and intends (I₂) that A shall recognize S's intention (I₁) and intends (I₃) that this recognition on the part of A of S's intention (I₁) shall function as A's reason (...) for his response *r*.» (...)
 «We must add to Grice's conditions the further condition that S should have the further intention (I₄) that A should recognize his intention (I₂).»

Strawson (1971, pp. 28-29)

Et dans une formulation un peu plus accessible:

«(S) should not only intend A to recognize his intention to get A to think that *p*, but (...) he should also *intend A to recognize his intention to get A to recognize his intention to get A to think that p.*» (Ib., p. 29).

Nous posons pour notre part, que si, dans *e'*, les marques argumentatives sont perçues par le lecteur comme des instructions le guidant à interpréter *e'* comme un acte d'argumenter, L reconnaît, en même temps, que S lui manifeste son intention d'argumenter. Par suite, L s'attend à ce que S assume les *responsabilités intentionnelles* encourues par la manifestation de cette intention argumentative.

Pour cerner le concept de responsabilité intentionnelle, nous introduisons brièvement l'approche cognitive de la notion philosophique d'«intention communicative» que présente Kuroda dans ses deux articles «*A formal theory of speech acts*» (1986) et «*An explanatory theory of communicative intentions*» (1989). Dans sa théorie, qui a pour fondement que l'esprit est rationnel, Kuroda pose qu'il existe trois états cognitifs que peut avoir ce sujet rationnel, A, à savoir:

savoir («know») qui a pour argument un événement, *e*: [A]*e*

croire/penser («believe») qui a pour argument une proposition, *^e*: {A}*^e*

avoir l'intention de («intend») qui a pour argument un événement, *e*: <A>*e*

Il s'agit de trois «états intérieurs» («inner events»), *e*(A), qui peuvent cependant être *extériorisés*, par un signe, *s*, dont la réalisation, est le produit d'une *intention spécifiquement communicative*. Celle-ci se manifeste quand le sujet (A), décide de rendre public un de ses états cognitifs, c'est-à-dire décide de changer un

événement intérieur, $e(A)$, en un signe, s , qui est un événement extérieur. Kuroda le présente ainsi:

«'being a sign of' is denoted: $>$. It is a relation between an outer event, s , and an inner event, e : $s:>e$.»

Kuroda (1986, p. 513)

Pour nous, c'est cet événement extérieur (reliant un signe avec une intention communicative) qui constitue l'acte illocutoire duquel est responsable A (A est l'équivalent de notre notation S , le scripteur): «If A is intentionally responsible for an event e , then A is also responsible for anybody getting to know e » (Ib., p. 506).

Kuroda démontre, dans son système axiomatique, l'existence d'une responsabilité intentionnelle en introduisant comme terme externe, une relation d'«entailment», que nous traduisons par «implication» (qui n'est pas à comprendre dans son sens strictement logique). La formule $e > e'$ désigne l'implication de l'événement e' par l'événement e . À l'aide de l'implication, Kuroda arrive à définir la responsabilité intentionnelle mais en faisant le détour par une responsabilité épistémique. En fait, la responsabilité intentionnelle est dérivée, axiomatiquement, d'une responsabilité épistémique, qui dit que:

Si A *sait* qu'il y a une relation d'«entailment» entre e et e' , il s'engage en *pensant* $\wedge e$, en même temps à *penser* $\wedge e'$.

Kuroda parle de « A 's being epistemically responsible» et il souligne à plusieurs reprises, cette responsabilité épistémique de l'esprit rationnel, par exemple:

«Cognitive agents are taken as epistemically responsible with respect to entailment.»

Kuroda (1989, p. 664)

C'est de cette responsabilité épistémique que suit la *responsabilité intentionnelle*, dans ce sens que si A *pense* que $\wedge e > \wedge e'$, A ne peut avoir l'*intention* de e , ($\langle A \rangle e$), sans en même temps prendre la responsabilité de e' : ($\langle A \rangle e, e' >$). Ce principe de responsabilité intentionnelle, Kuroda le présente dans son axiome 9:

Axiome 9: «If $\{A\} \wedge e > \{A\} \wedge e'$, then $\langle A \rangle e > \langle A \rangle (e, e')$, where (e, e') is a conjoined event consisting of e and e' .

Et l'axiome 10 précise que si A a l'intention de e implique que A a l'intention de e', alors A a l'intention de e implique que A a l'intention à la fois de e et de e' :

Axiome 10: «If $\langle A \rangle e \rangle \langle A \rangle e'$, then $\langle A \rangle e \rangle \langle A \rangle (e, e')$.

Cela veut dire que si l'intention devient communicative, c'est-à-dire si l'événement intérieur, e, est extériorisé dans un signe, $s : \rangle e$, A reste toujours responsable de e' et de son extériorisation éventuelle dans un signe $s : \rangle e'$, tel que le montre l'assomption 4 :

Assomption 4: «If $s : \rangle e(A)$, and $e(A) \rangle e'(A)$, then $s : \rangle e'(A)$

Nous pensons que cette assomption, qui est très forte parce qu'elle dit :

«if s is a sign for an inner event $e(A)$ which entails $e'(A)$, then s is also a sign for $e'(A)$ » (...),

spécifie la responsabilité intentionnelle de A, et mène vers l'engagement intentionnel de A envers B. Car, en changeant l'événement intérieur, e, en un signe, s, A a voulu que B reconnaisse, par s, que $e(A)$ et par suite que $e'(A)$. La responsabilité intentionnelle comporte donc deux aspects: d'abord, A est responsable du signe, de la production du signe, comme le dit l'axiome 16 :

Axiome 16: «If $e(A)$ is an inner event belonging to A and if $s : \rangle e(A)$, then $\{A\}s \rangle \langle A \rangle s$. (p. 515),

et ensuite, A est responsable du fait que B reconnaît (sait) que $e(A)$; en fait, si A pense que B sait que e est un événement intérieur de A, c'est que A a eu l'intention (i.e. a voulu) que B le sache. Que «the mind is intentionnally responsible for any sign of an inner event of itself» (p. 522) est formulé par Kuroda dans le théorème 4 :

Théorème 4: $\{A\} \wedge [B] e(A) \rangle \langle A \rangle [B] e(A)$.

Comme nous l'avons dit, le fondement philosophique de la théorie cognitive des actes de langage, c'est la *rationalité de l'esprit humain*. Celle-ci a pour corollaire le concept philosophique du *libre arbitre* («free will») :

«I propose to understand $\langle A \rangle e$ with a certain sense of cognitive responsibility to be attributed to rational agents, ultimately related to the conception of *free will*.»

Kuroda (1989, p. 666)

Ainsi, si A communique quelque chose à B, c'est que A l'a voulu, et il encourt par suite tous les risques afférents à son acte de communication.

Alors que Kuroda a visé, dans son premier article cité ici, une théorie formelle globale des actes de langage, son deuxième article («*An explanatory theory of communicative intentions*») vise plus spécifiquement à expliquer les intentions communicatives dans un système cohérent, et notamment à résoudre le problème de la récursivité, problème inhérent, comme nous l'avons vu, à la définition que donne Grice de l'intention. Kuroda propose la formule suivante pour «freiner» ou «arrêter» la récursivité qui semble infinie chez Grice:

$$\langle A \rangle [B] \langle A \rangle [B] \{A\} p = \langle A \rangle ([B] \langle A \rangle [B] \{A\} p), [B] \{A\} p$$

à lire comme: «A a l'intention que B sache que A a l'intention que B sache que A pense p» équivaut à «A a l'intention à la fois que B sache que A a l'intention que B sache que A pense p, et que B sache que A pense p»²⁰. Essayons (à titre spéculatif seulement) de remplacer la formule finale «A pense p», destinée à saisir la condition de sincérité de l'acte d'asserter, par une formule valant pour l'acte d'argumenter:

A a l'intention à la fois que B sache que A a l'intention que B sache que A argumente pour p, et que B sache que A argumente pour p.

Nous pensons que l'intention du scripteur que l'intention argumentative soit reconnue par le lecteur, est capitale pour le contrôle qu'exercent les marqueurs argumentatifs sur la bonne formation linguistique du texte: en effet, nous supposons que si S accomplit un acte d'argumenter, c'est qu'il a l'intention que L reconnaisse son intention d'argumenter tout en reconnaissant qu'il argumente pour p. S sera engagé par la reconnaissance par L de cette intention manifestée d'argumenter, à poursuivre son texte et jusqu'à sa clôture, de manière qui soit consistante avec l'orientation manifestée.

Essayons à présent d'utiliser les propositions de Kuroda pour cerner de plus près le phénomène de contrôle linguistique qu'exerce l'emploi de marqueurs argumentatifs sur l'enchaînement textuel:

²⁰ Cette "sui-réflexivité" *ad infinitum* de l'intention communicative est traitée par Kuroda dans une règle particulière.

- L perçoit un signe, s, muni d'un marqueur argumentatif, comme un acte illocutoire spécifique, à savoir un acte d'argumenter;
- L sait qu'il y a un S responsable de s, et qui a eu l'intention que L reconnaisse son intention que L perçoive s comme un acte d'argumenter et que L reconnaisse que S argumente pour p.;
- L sait que lui et S savent que e (= le fait d'argumenter) implique e' (= le fait d'être consistant);
- L sait que lui et S) pensent $\wedge e$, et que, par conséquent:
 $\{S\}^{\wedge e} > \{S\}^{\wedge e, \wedge e'}$, et $\{L\}^{\wedge e} > \{L\}^{\wedge e, \wedge e'}$

Donc L sait que $\langle S \rangle s \rightarrow \langle S \rangle s, s'$, où s et s' représentent l'extériorisation de la proposition $\wedge e$ et $\wedge e'$ respectivement et qui se lit: si le scripteur a montré une intention communicative de manifester $\wedge e$ par s, alors il a la responsabilité, au niveau de la continuation textuelle, également de s, s'.

Nous suggérons ainsi, en réutilisant les notations de Kuroda, que les fondements cognitifs du contrôle linguistique qu'exercent sur la production et l'interprétation textuelle les marqueurs argumentatifs, soient les suivantes:

si $\{S\}e > e'$ et $\{L\}e > e'$,
 et si $\{S\}^{\wedge e} > \wedge e'$ et $\{L\}e > \wedge e'$,
 alors $\langle S \rangle s > \langle S \rangle (s, s')$ et $\langle L \rangle s > \langle L \rangle (s, s')$.

Or, l'intention $\langle A \rangle (s, s')$ prend des formes différentes pour le scripteur et le lecteur: pour S, c'est un *engagement*, pour L c'est une *attente*²¹. Il y a cependant identité entre le contenu, ou l'objet, de l'engagement de S et celui de l'attente de L, identité qui vient, nous le pensons, de la première ligne de la dernière notation ci-dessus: $\{S\}e > e'$ et $\{L\}e > e'$. Cette formule représente, dans des termes sémantiques et pragmatiques, l'*univers des croyances*, commun à S et à D, et qui fonde la base de toute argumentation²². Cet univers de croyances ne contient pas

²¹ À savoir un engagement à continuer le texte de manière s' qui soit impliqué par s, et une attente que le texte soit continué de manière s' impliqué par s.

²² Citons, pour montrer que cette thèse est présente dans d'autres théories de l'argumentation, Perelman & Olbrechts-Tyteca (1970, p. 89), qui parlent de «l'accord de l'auditoire universel» et qui insistent sur «ce que, dans l'argumentation, la notion de «fait» (cf. le e chez Kuroda) est caractérisée uniquement par l'idée que l'on a d'un certain genre d'accords au sujet de certaines données, celles qui se réfèrent à une réalité objective...»

que la connaissance de faits réels, celle qui garantirait la consistance épistémique, mais aussi la connaissance de valeurs²³ et, de toute probabilité, la connaissance des conditions de réussite de l'acte d'argumenter.

4. L'acte d'argumenter et l'engagement de consistance

Dans cette section, nous approfondissons la thèse avancée dans la section précédente, à savoir que le fait d'argumenter implique le fait d'être consistant; en termes plus précis, que le fait d'argumenter pour **p**, contre **non-p**, en invoquant **r** implique tout un ensemble d'engagements de consistance.

Nous venons de voir que la notion de responsabilité intentionnelle spécifie que si le scripteur *sait e* (ou *pense ^e*) et extériorise cet état cognitif par le signe **s**, et s'il *sait* que **e > e'** (ou *pense* que **^e > ^e'**), **s** «entails» (au niveau de la continuation du texte) **s'**. La responsabilité intentionnelle implique donc, pour **S**, un *engagement* à enchaîner sur **s** de manière qui corresponde à ce qu'il sait (pense) être vrai, c'est-à-dire de manière qui soit en non-contradiction (ou en consistance) avec **s**.

Ainsi, nous supposons, avec Austin (1963), que tout accomplissement d'un acte de langage contraint **S** à certains engagements, et ce au point qu'une «rupture d'engagement», cf. Austin (1962, p. 273), constitue une sorte de «malheur» (Ib., p. 273), mettant en danger la réussite de l'acte en question. Austin a insisté sur le fait qu'une rupture d'engagement constitue, pour les constatifs aussi bien que pour les performatifs, une sorte d'infélicité («unhappiness») qui invalide l'acte. S'il y a rupture d'engagement, «on éprouve une émotion d'outrage» (Ib., p. 275) ou de *contradiction*.

Or, la contradiction peut, selon Austin (1962, p. 275), avoir sa source dans trois principes différents, parmi lesquels nous distinguons deux de type sémantique, et un de type pragmatique. L'enchaînement de (a) et (b) dans (4) ci-dessous:

- (4) a. Tous les enfants de Jean sont chauves
 b. mais (ou et) Jean n'a pas d'enfants.

²³ Citons de nouveau Perelman & Olbrechts-Tyteca (1970, p. 111), chez qui nous soulignons cette idée de désaccord: «... le processus argumentatif (...) suppose l'existence de valeurs admises, mais incompatibles dans une certaine situation».

est absurde, parce qu'il y a contradiction sémantique entre (b) et la *présupposition existentielle* de (a): Jean a des enfants.

De même, l'enchaînement en (5) est sémantiquement contradictoire, parce qu'il y a incompatibilité entre les deux propositions (tous x = quelques x) contenues en (a) et (b), parce que 'tous x' *implique* 'quelques x':

- (5) a. Tous les invités sont français
 b. et quelques-uns d'entre eux ne le sont pas.

Par contre, la non-consistance en (6) est de type *pragmatique*:

- (6) a. Le chat est sur le tapis
 b. mais (ou et) je ne crois pas qu'il y soit²⁴.

C'est *l'assertion* de (a) qui rend l'enchaînement avec (b) inconsistant, parce que, justement, *l'assertion p* «donne à entendre», cf. Austin (1963, p. 276), que S sait/croit/pense que *p* est vrai. Il s'agit donc d'un engagement à assumer la vérité de ce qu'on affirme, ce qui constitue pour l'acte d'affirmer sa condition de vérité, ou (en termes pragmatiques) sa *condition de sincérité*²⁵. Austin explicite cette dernière relation de la manière suivante:

«Nous pouvons très bien dire: «Il se peut qu'à la fois le chat soit sur le tapis et moi je ne crois pas qu'il y soit». C'est-à-dire, il n'y a point d'incompatibilité entre ces deux propositions, les deux peuvent être vraies ensemble. Ce qui est impossible, c'est *d'affirmer* les deux en même temps: **affirmer** que le chat est sur le tapis, voilà ce qui donne à entendre que l'affirmant le croit»

Austin (1963, p. 276)

Cet engagement (de type pragmatique) à agir en non-contradiction avec la condition de sincérité spécifique à un acte de langage particulier, nous le concevons

²⁴ Les trois exemples sont empruntés à Austin.

²⁵ Notons que l'engagement vaut aussi bien pour les actes futurs non verbaux, que pour les actes futurs *verbaux*, comme le souligne la citation suivante d'Austin (1963, p. 277): «Quand je fais l'assertion, par exemple, "Tous les invités sont français", n'est-ce pas que je m'engage d'une façon plus ou moins rigoureuse à me conduire à l'avenir de telle ou telle manière, surtout *sous le rapport des assertions que je ferai*».

Pour nous, c'est les actes futurs verbaux qui nous intéressent, parce que ce sont là ce qui assure la continuation du texte.

comme un *engagement de consistance*, qui dicte d'agir en consistance avec ce qu'on «fait» en accomplissant l'acte de langage en question.

Afin d'éclairer les types spécifiques d'engagements que contracte S par l'accomplissement d'un acte d'argumenter, nous allons maintenant essayer de cerner de plus près ce qui caractérise sa condition de sincérité. Pour l'acte d'asserter, celle-ci dit simplement, comme nous venons de le voir, que *S sait/croit/pense p*, et que, par conséquent, le lecteur a le droit d'attendre que S agira en consistance avec cette croyance. Or, comme l'acte d'argumenter peut comprendre, comme nous l'avons montré à la page, une structure sémantique complexe à quatre paramètres, nous posons en hypothèse que la condition de sincérité va toucher chacun de ces paramètres, et par suite, donner lieu à un ensemble plus élaboré d'engagements de consistance, qui tous concourent à contrôler la bonne formation textuelle.

Selon notre hypothèse, la condition de sincérité de l'acte d'argumenter comprend un ensemble de conditions dont chacune correspond à un des quatre paramètres relevés comme formant la structure sémantique de l'acte d'argumenter et que nous répétons ici:

asserter p	=	S sait (pense) que p est vrai
réfuter non-p	=	S sait (pense) que non-p est faux
invoker i	=	S sait (pense) que L connaît et accepte i
mener vers r	=	S sait (pense) que i mène vers r

Reprenons ces quatre paramètres et essayons de spécifier les types d'engagement que crée chacun parmi eux pour S en ce qui concerne les actes futurs à accomplir dans l'enchaînement de son texte, et qui donc sont censés contrôler la bonne formation textuelle.

Nous suggérons qu'un acte d'argumenter crée, par l'ensemble de ses conditions de sincérité, un ou plusieurs parmi *quatre types d'engagement*, et ce de la manière suivante:

1. *Asserter p* crée pour S un engagement à agir en consistance avec **p**, c'est-à-dire en consistance avec les connaissances qu'il a sur **p**. Nous pouvons parler ici d'un engagement de «*consistance épistémique*»²⁶.

²⁶ Reformulé à la Kuroda: étant donné que $s:>e$ et $s':>e'$, alors, si $[A] e > [A] e'$, $s > s'$.

2. *Réfuter non-p* permet à S d'introduire une série d'énoncés, en consistance avec **non-p**, dont il n'assume pas la responsabilité épistémique, mais qu'il attribue à d'autres énonciateurs. En énonçant des énoncés attribuables à d'autres «voix», S contracte un engagement de «*consistance polyphonique*».
3. *Invoquer i* qui consiste pour S à introduire de manière plus ou moins explicite, un système d'inférence, **i**, lie S à respecter le système de valeur plus compréhensif dont fait partie **i**, et qui est probablement commun à S et à L. Nous pouvons ici parler d'un engagement de «*consistance topique*»²⁷.
4. *Orienter vers r* engage S à continuer dans la même direction, c'est-à-dire à ne se porter garant que d'énoncés qui sont coorientés à **r**. Il y aurait là un principe qui dit que l'on ne peut pas en même temps penser **p** et penser **non-p**, et d'autant moins argumenter **pour p** et **pour non-p** dans une même chaîne discursive. Nous parlons là d'un engagement de «*consistance orientative*»²⁸.

Essayons à présent d'étayer, par des tests d'enchaînement, cette hypothèse de l'existence de quatre types d'engagements de consistance activés par l'acte d'argumenter. L'astérisque accompagnant les exemples (b) n'indique pas que ces enchaînements sont «agrammaticaux», mais qu'il y a une certaine inconsistance, ou bien irrésoluble, ou bien exigeant un effort interprétatif supplémentaire de «réparation».

1. L'engagement de consistance épistémique (portant sur **p**)²⁹:

- (7) a. X a gagné 45 000 voix. Y a gagné 23 000 voix. X est en meilleure position que Y pour gagner les élections.
- b. *X a gagné 45 000 voix. Y a gagné 23 000 voix. Y est en meilleure position que X pour gagner les élections.

Il est vrai que (b) pourrait être rendu consistant par l'ajout d'une explication du type: «... parce qu'il y a des règles particulières pour les circonscriptions de X et

²⁷ Voir notre description du *topos* ci-dessus.

²⁸ Ces quatre types d'engagements de consistance s'imbriquent partiellement, notamment la consistance polyphonique et la consistance orientative; ces deux types sont interdépendants, mais nous pensons que l'on peut toutefois les distinguer par le fait que la polyphonie est marquée dans le premier cas, tandis qu'elle est dérivée dans le second, selon justement le principe de consistance orientative qui dit que si un énoncé est anti-orienté à l'orientation générale du texte, c'est qu'il est attribuable à un énonciateur autre que l'auteur du texte. Voir notre analyse de texte dans Lundquist (1986).

²⁹ Nous omettons dans cet exemple, l'emploi d'opérateur argumentatif afin de rendre plus nette la valeur purement informative.

Y...», ajout explicatif dont le rôle est justement de *corriger les connaissances préalables de L sur p*, c'est-à-dire de modifier le système de référence en question.

2. L'engagement de consistance polyphonique (portant sur *p* et *non-p*):

- (8) a. Certes X a gagné plus de 45 000 voix, mais il ne pourra pas gagner.
 b. *Certes X a gagné plus de 45 000 voix, et il ne pourra pas gagner.

(8a) est polyphoniquement consistant: le premier énoncé, introduit par le connecteur concessif 'certes' et attribuable à une voix différente de celle du locuteur/scripteur, affirme 'p' qui mènerait vers la conclusion *r*: «X pourrait gagner». Or S réfute cette conclusion, signalant par le connecteur 'mais', la conclusion inverse, *non-r*. (8b), par contre, est polyphoniquement inconsistant, vu que le connecteur 'et' aligne la voix de S, à la polyphonie introduite par 'certes p', mais avec un énoncé qui mènerait vers une conclusion opposée à celle «garantie» par *p*.

3. L'engagement de consistance topique (portant sur *i*):

- (9) a. X a gagné plus de 45 000 voix. Y a gagné moins de 23 000 voix.
 b. *X a gagné plus de 45 000 voix. Y a gagné plus de 23 000 voix.

Il est vrai que (9b) n'est ni «agrammatical», ni non naturel. Mais il nous semble qu'il faudrait, pour maintenir de la consistance topique, que S ajoute par exemple une information neutre du type «Et Z a gagné moins de 21 000 voix» qui fait de l'enchaînement une énumération, neutralisant pour ainsi dire en rétrospective, la valeur argumentative des adverbes scalaires. L pourrait également, lire (9b) de manière consistante, en considérant X et Y non plus comme des adversaires, mais comme des partisans d'un même parti politique, et par là, donner au texte une orientation *r* du type «Donc la partie V auquel appartiennent X et Y est en bonne position pour gagner», ce qui aligne X et Y dans un même système topique³⁰. L'exemple montre que l'engagement de consistance topique pour S, et l'attente de consistance topique pour D, sont extrêmement actifs dans le processus d'interprétation – et de réinterprétation.

³⁰ Nous avons traité, par une expérience de lecture, la consistance topique dans Lundquist (1988). Pour le cas d'«aligner X et Y dans un même système topique» dont il est question ici, nous parlons d'une «inférence hyperonymique».

4. L'engagement de consistance orientative (portant sur r):

- (10) a. X a gagné plus de 45 000 voix. Il a même eu presque 46 000 voix.
 b. *X a gagné plus de 45 000 voix. Il n'a eu que 46 000 voix.

(10a) est plus acceptable que (10b) parce que les marqueurs argumentatifs 'plus de' et 'presque' sont coorientés (ici vers le «haut», vers le positif), et parce que l'emploi du marqueur d'intensité argumentative 'même' est consistant avec les scores obtenus 45 000 voix – 46 000 voix, dont le dernier est le plus fort. (10b) par contre, est difficilement acceptable, vu l'incompatibilité entre l'orientation vers le haut en «plus de... voix» et l'orientation vers le bas en «ne... que... voix».

Ces quatre types d'engagement de consistance argumentative, se résumeraient dans les formules (a) et (b) ci-dessous, dont (b) est pragmatiquement inconsistant avec l'acte d'argumenter, parce qu'il nie les paramètres qui en caractérisent la condition de sincérité.

- a. j'énonce **e'** et je veux que vous mettiez en oeuvre le système d'inférence **i** pour croire **p**, réfuter **non-p**, et conclure vers **r**.
 b. *j'énonce **e'** et je ne veux pas que vous mettiez en oeuvre le système d'inférence **i** pour croire **p**, réfuter **non-p**, et conclure vers **r**.

Résumons en disant que l'engagement à une consistance argumentative qu'encourt S en accomplissant un acte d'argumenter peut comprendre les quatre composantes: les consistances épistémique, polyphonique, topique et orientative, et que l'accomplissement d'un acte d'argumenter crée ainsi tout un réseau fin et nuancé d'engagements pour S et d'attentes pour D. C'est ce réseau d'engagements et d'attentes argumentatifs qui contrôle la bonne formation du texte.

5. L'acte d'argumenter et le stock d'engagements

Nous avons, dans la section précédente, élargi l'engagement de consistance qui, dans la conception vériconditionnelle, ne concerne que la consistance épistémique, par trois autres types de consistance que nous considérons fondamentaux pour l'acte d'argumenter et les contraintes qu'il impose sur la cohérence textuelle. En fait, nous pensons que l'engagement encouru par l'accomplissement d'un acte d'argumenter à des consistances polyphonique, topique et orientative impose avec la consistance épistémique, des contraintes particulières sur la continuation linguistique du texte.

Nous allons maintenant tenter d'expliquer comment l'engagement de consistance s'étend de deux énoncés successifs jusqu'à valoir pour le texte pris dans son entier; c'est-à-dire comment l'engagement des quatre types de consistance, ne pèse non seulement sur $e_j - e_{j+1}$, mais encore sur e_j jusqu'en $e_{j+1} \dots n$. Pour montrer que les engagements s'accumulent, nous allons introduire le concept de «stock d'engagements».

Le concept de «stock d'engagements» (en anglais «commitment-store») est courant dans la logique dialectique, où il désigne le cumul d'engagements de vérité que contracte le locuteur au fur et à mesure qu'il ajoute à ses assertions³¹.

Parmi les conventions qui régissent le dialogue (et qui forment le système formel de la logique dialectique) la règle de consistance est fondamentale:

«a speaker's remarks should be consistent one with another»,
Hamblin (1986, p. 256)

et pour rester consistant avec ce qu'il a dit, le locuteur est obligé de tenir un stock d'engagements:

«A speaker who is obliged to maintain consistency needs to keep a store of statements representing his previous commitments, and require of each new statement he makes that it may be added without inconsistency to this store. (...). We shall call (stores of this kind) *commitment stores*; they keep a running tally of a person's commitments» (Ib., p. 257).

Dans la logique dialectique, les actes linguistiques permis aux deux interlocuteurs (le «respondent» et le «questioner») sont limités aux assertions («statements») et interrogations, respectivement. Les engagements de consistance ne pèsent que sur le «respondent»³² («the questioner is not directly involved in the matter of consistency»), cf. Hamblin (1986, p. 256). Par suite, les engagements de consistance (les «commitments») ne concernent, dans la logique dialectique comme dans toute logique formelle, que les conditions de vérité. Or, comme, selon nos hypothèses exposées dans les sections 1 et 3 ci-dessus, l'acte d'argumenter est censé engager S à un ou plusieurs parmi quatre types différents d'engagements de

³¹ Voir Hamblin, *Fallacies*, surtout le chapitre 8 «Formal Dialectics» (1986).

³² Le «respondent» correspond au «scripteur» de notre cadre théorique.

consistance, nous posons en conséquence que le stock d'engagements, accumulé de par un texte à marqueurs argumentatifs, comprend non seulement un engagement de consistance épistémique (i.e. de vérité), mais encore des engagements de consistance polyphonique, topique et orientative.

Nous alignant sur une autre citation empruntée à Hamblin:

«the past history of the dialogue is sufficiently summed up by the traces it has left in the contents of commitment-stores» (Ib., p. 258),

disons que «l'histoire» du texte ne comprend pas que des traces vériconditionnelles, mais aussi des traces de polyphonie, de *topoi* et d'orientation argumentative. Comme l'interprétation progresse, il y a une accumulation progressive d'engagements épistémique, polyphonique, topique et orientatif que le lecteur s'attend à voir respecter par le scripteur, à moins, évidemment, que celui-ci n'annule ces engagements en manifestant une intention communicative qui va à l'encontre de l'acte d'argumenter initial³³.

Nous appuyons cette dernière hypothèse par l'analyse d'un fragment de texte authentique. Nous situant dans l'optique du lecteur, c'est le contrôle qu'exerce l'attente de consistance que nous désirons éclairer. En effet, on va voir que l'énoncé initial «De bons signes... » crée pour L une attente de consistance orientative qui contrôle son interprétation de la bonne formation textuelle, et ce de manière si forte, qu'il se voit contraint de réorganiser ses systèmes de valeur en vue de maintenir la consistance. Le texte, dont nous allons analyser les trois premiers énoncés, a paru dans LE FIGARO le 18 mars 1990:

Signes

De bons signes nous parviennent de l'Est (E1).

Le nouveau président des Républiques soviétiques n'a obtenu qu'un peu plus des deux tiers des voix (E2),

alors que, il y a dix ans, les candidats officiels les moins bien élus ne descendaient jamais au-dessous de 99.98% des suffrages exprimés (E3) (...)

³³ Cf. la remarque faite par Anscombe «sauf bien sûr à indiquer que l'on désire changer de dynamique discursive» dans notre note 2.

En énonçant l'énoncé 1, E1: «De bons signes nous parviennent de l'Est», le scripteur manifeste une orientation qui va vers le positif. Si l'énonciation de E1 lie ainsi S à respecter une consistance orientative (continuant dans le sens du positif), l'engagement épistémique est faible, vu le caractère vague de «signes»: ce mot permettrait à quasiment n'importe quel thème de suivre, par exemple «une récolte réussie», de «nouvelles mesures de désarmement», «paix entre les républiques», «résultat de vote»... L'énoncé étant polyphoniquement neutre, l'engagement polyphonique n'entre pas en jeu.

En continuant par E2: «Le nouveau président des Républiques soviétiques n'a obtenu qu'un peu plus des deux tiers des voix», S semble rompre l'engagement de consistance orientative qu'il a contracté en énonçant E1, et ce par l'expression «n'a obtenu que x voix» qui introduit une orientation négative. En fait 'ne – que x voix' introduit un *topos*, dont l'antécédent est marqué par un 'moins': <moins on obtient de voix,... >, et dont le conséquent serait, étant donné notre système électoral occidental, d'un type négatif: <moins on obtient de voix, pis c'est >. Ainsi, le conséquent du *topos* activé par «ne – que x voix» est non consistant avec l'orientation positive engagée par (1).

Le résultat de l'interprétation des énoncés 1 et 2, est que le stock d'engagement contient une inconsistance de type orientatif, étant donné le *topos* activé en E2:

stock d'engagements I:

E1		E2
orientation	?	<i>topos</i> orientant vers le négatif
vers le positif		

Se heurtant à cette rupture apparente de l'engagement de consistance orientative et topique, L peut ou bien attendre pour voir si une solution suivra, ou bien résoudre lui-même l'inconsistance en remaniant le système de valeur en question. Pour maintenir de la consistance, L se verrait probablement obligé de changer le système d'inférence évoqué, à savoir le *topos* habituel, *t*, dans sa forme symétrique, *t'* pour l'aligner sur l'orientation positive amenée par E1:

t: <plus on obtient de voix, mieux c'est>.

t': <moins on obtient de voix, mieux c'est>.

L rétablit ainsi la consistance orientative exigée par le stock d'engagements:

stock d'engagements I':

E1

orientation
vers le positif

E2

? *topos t* vers le négatif
+ *topos t'* vers le positif

Par ailleurs, l'énoncé 2 est, à première vue, en lui-même inconsistant, vu la continuation de «n'a obtenu que (x voix)» par «un peu plus des deux tiers des voix». Dans le système électoral occidental, «gagner plus des deux tiers», bien que ce n'est qu'«un peu plus de»!, est considéré comme un score positif impressionnant, allant vers le positif et donc difficilement conciliable avec «ne...-que (x voix)»; «gagner plus des deux tiers» semble en fait *anti-orienté* à «ne-que (x voix)». L se voit donc, de nouveau, contraint à remanier ses *i*, ses systèmes de valeur et d'inférence, pour rétablir de la consistance orientative, ce qu'il peut faire en niant son *i* habituel: «gagner un peu plus des deux tiers des voix *n'est pas* considéré comme un score satisfaisant». Cela mène vers une conclusion du type: «seul un score totalisant les 100% serait considéré satisfaisant.»

Alignant cette dernière interprétation sur *t'*, D est en mesure de maintenir la consistance orientative et topique qu'il entend contracter par S par son stock d'engagement de E1+2: «le fait que A ne gagne que 2/3 des voix est à considérer comme un bon signe.»

stock d'engagements I'':

E1

orientation
vers le positif

E2

? orientation vers le négatif
+ ré-orienté vers le positif:
«le fait que A ne gagne que 2/3 des voix est à
considérer comme un bon signe»

À ce stade de ses calculs et remaniements, il est à supposer que L est disposé à changer le système de valeur qu'il a en tant que citoyen appartenant à une démocratie dotée de plusieurs partis politiques, avec celui d'un système totalitaire à un parti, où l'unanimité aux élections n'a rien de surprenant. Si ce n'est pas (encore) le cas, L sera guidé sur la bonne voie par (3) qui dit: «alors que, il y a dix ans, les candidats

officiels les moins bien élus ne descendaient jamais au-dessous de 99,98% des suffrages exprimés.» «Alors que» introduit une opposition d'orientation argumentative entre deux contenus sémantiques, p et q, qui sont ici:

p: A n'a obtenu que 66% des voix
alors que

q: B (=les moins bien élus) n'obtenaient jamais moins de 99,98%.

L'expression «les moins bien élus... ne jamais moins de 99,98%» contraint L à inférer que les mieux élus obtenaient les 100%. Cette inférence est (en affirmant le système électoral, de type totalitaire, nouvellement reconstruit par L) consistante avec le stock d'engagement – ou le stock d'attentes.

Ce que nous avons voulu montrer par cet exemple, c'est que le contrôle qu'exerce l'attente de consistance argumentative sur l'interprétation que fera L du texte, est si fort que L consent à faire, voire se voit contraint de faire, tout un travail mental de calculs assez compliqués afin de maintenir cette consistance argumentative³⁴. L attend, pour le texte en question, que S s'engage à respecter l'orientation qu'il a contractée en manifestant son intention argumentative par l'acte d'argumenter du premier énoncé: «De bons signes... », et L interprète en se conformant à cette première intention qu'il a reconnue chez S, même si cela le contraint à réorganiser considérablement ses connaissances et valeurs³⁵.

6. Conclusion

En posant les quatre hypothèses internes, à savoir:

1. que l'emploi d'un marqueur argumentatif permet de réaliser un acte d'argumenter,
2. que S manifeste, par l'accomplissement de cet acte d'argumenter, une intention argumentative,

³⁴ Notons que l'interprétation naturelle du texte en question, s'accomplit de façon rapide et quasi automatique.

³⁵ Il est possible que le lecteur perçoive dans ce texte de l'ironie dans les inconsistances apparentes, ironie qui s'expliquerait parfaitement dans le cadre pragmatique proposé par Berrendonner (1981): «l'ironie est un procédé qui superpose à une valeur argumentative donnée la valeur contraire, jugée plus «conforme» (p. 187).

3. que la manifestation d'une intention argumentative engage S à quatre types de consistance que L s'attend à voir respecter
4. et que les engagements de consistance s'accroissent dans un stock d'engagements qui sera actif tout au long du texte,

nous avons tenté d'appuyer l'hypothèse externe que nous avons défendue ailleurs (voir note 1) et selon laquelle il existe une cohérence textuelle de type argumentatif, dont les règles de bonne formation sont fondées à la fois sur des expressions linguistiques argumentatives et sur un principe plus général de consistance argumentative.

Or, le principe général de consistance argumentative semble être une exigence très forte: reflet de l'«horror contradictionis», il est, nous l'admettons, une *exigence idéale*. Mais, tout comme les maximes conversationnelles de Grice jettent la base de toute communication verbale malgré le fait qu'elles peuvent être «méprisées» («flouted») et le sont souvent (les gens mentent, et leurs énoncés ne sont ni toujours informatifs, ni toujours pertinents, ni toujours clairs) nous considérons l'exigence de consistance argumentative comme une *norme* qui régit la bonne formation textuelle. Modifions légèrement le principe de consistance argumentative, en disant que, *en règle générale*, le lecteur est en droit d'attendre que le scripteur respecte un engagement de consistance, et que si S dévie à cette règle en enchaînant dans le texte par des énoncés qui sont inconsistants, S est aussi obligé, mais cette fois par un «engagement d'inconsistance», à appuyer les deux positions³⁶.

Rescher (1987), dans «Rationality and Consistency» in «*Forbidden Knowledge*» (1987), souligne de même (mais dans une perspective philosophique) que bien que la consistance soit «a cognitive desideratum at the *ideal level*» (Ib., p. 28), elle n'est pas nécessaire en tant que «a fundamental prerequisite for rationality» (Ib., p. 28). Et Rescher avance même des raisons que peut avoir le sujet rationnel de préférer l'inconsistance à la consistance: parmi elles, le désir

³⁶ En fait, on trouve dans certaines logiques dialectiques plus «tolérantes», un certain relâchement de cette exigence de consistance. Par exemple, Krabbe (1990) dans son article «Inconsistent commitments and commitment to inconsistencies», qui admet comme une position légale dans la logique dialogique l'existence dans une même intervention de positions inconsistantes, pourvu que l'intervenant défende P, aussi bien que non-P, et dans un ordre réglé.

d'obtenir autant d'informations que possible, ce qui peut entrer en conflit avec l'exigence de consistance³⁷.

Le projet de Rescher est philosophique, et la consistance qu'il met en question, c'est la consistance épistémique dans sa conception rigide de la logique traditionnelle³⁸. Or, la notion de consistance dont nous avons défendu ici l'existence comme un principe de bonne formation textuelle, est une consistance argumentative, c'est-à-dire un principe pragmatique qui est à la fois plus souple et plus compréhensif. Il est plus souple parce qu'il permet la présence dans un même texte, d'énoncés «inconsistants», c'est-à-dire antiorientés à l'orientation assumée par S, mais à la condition toutefois que ces énoncés soient marqués comme étant polyphoniques. D'autre part, notre notion de consistance argumentative est plus complexe, comprenant (comme nous l'avons montré) en plus de la consistance épistémique, aussi des engagements de consistances topique, orientative et polyphonique.

Considérant ainsi que la consistance argumentative est plus souple et plus englobante que la consistance épistémique logique, nous la maintenons (avec les réserves exprimées ci-dessus) comme un principe de bonne formation textuelle, *idéal* il est vrai, mais qui n'en est pas moins actif. Il s'agit probablement d'une «quête» plus générale de consistance, qui s'oppose au manque de consistance ontologique, insupportable pour l'être humain rationnel.

Lita Lundquist
École des hautes études
commerciales de Copenhague

³⁷ Rescher souligne en plus que «We are well advised to steel ourselves to tolerate occasional inconsistencies. There is nothing irrational about this» (ib. p. 32).

³⁸ Rescher réfute cette consistance épistémique tout en la reliant à la consistance ontologique: «A very different *ontological* perspective is also possible, however. Reality can be regarded as a complex manifold that is by nature inconsistent (...) The quest for consistency is merely a matter of practical human convenience – a response to the demands of a limited creature with an intolerance of cognitive dissonance and an incapacity to accept inconsistency» (ib. p. 41).

Références

- ANSCOMBRE, J.-C. (1989) «Théorie de l'argumentation, *topoi* et structuration discursive», *Revue québécoise de linguistique*, vol. 18, n° 1, pp. 13-54.
- ANSCOMBRE, J.-C. & O. DUCROT (1983) *L'Argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga.
- AUSTIN, J. L. (1962) *How to Do Things with Words*, Cambridge, Mass., Harvard University Press.
- AUSTIN, J. L. (1963) «Performative-Constative», in Searle (1971), pp. 13-23 et *La philosophie analytique*, 'Cahiers de Royaumont', Paris, Minuit, pp. 271-281.
- BERRENDONNER, A. (1981) *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minuit.
- BIERWISCH, M. (1980) «Semantic structure and illocutionary force», in Searle & al., pp. 1-37.
- DUCROT, O. (1982) «Note sur l'argumentation et l'acte d'argumenter», *Cahiers de linguistique française*, vol. 4, pp. 143-163.
- DUCROT, O. (1984) *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.
- DUCROT, O. (1991) Communication personnelle.
- GRICE, P. (1957) «Meaning», in D. Steinberg & L. Jakobovits (éd.) (1971), *Semantics. An interdisciplinary reader in philosophy*, Cambridge University Press, Cambridge, Mass., pp. 53-65.
- GRICE, P. (1968) «Utterer's meaning, sentence-meaning, and word-meaning», in Searle (1971), pp. 54-71.
- GRICE, P. (1975) «Logic and conversation», in P. Cole & J. L. Morgan (éd.), *Syntax and Semantics*, 'Speech Acts', vol. 3, New York, Academic Press, pp. 41-58.
- HAMBLIN, C. L. (1970) *Fallacies*, Virginia, Vale Press.
- KEMPSON, R. (1986) «Definite NP's and context-dependance: a unified theory of anaphora», in T. Myers, K. Brown & B. McGonigle (éd.), *Reasoning and Discourse Processes*, London, Academic Press, pp. 209-239.
- KRABBE, E. (1990) «Inconsistent commitments and commitment to inconsistencies», Amsterdam, manuscrit.
- KURODA, S.-Y. (1986) «A formal theory of speech acts», *Linguistics and Philosophy*, vol. 9, pp. 495-524.
- KURODA, S.-Y. (1989) «An explanatory theory of communciative intentions», *Linguistics and Philosophy*, vol. 12, pp. 377-388.

- LEVINSON, S. (1983) *Pragmatics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LEVINSON, S. (1987) «Pragmatics and the grammar of anaphora: a partial pragmatic reduction of binding and control phenomena, *Journal of Linguistics*, vol. 23, pp. 379-434.
- LUNDQUIST, L. (1986) Cohérence: marqueurs d'orientation argumentative et programme argumentatif, *Semantikos*, vol. 9, n° 2, pp. 1-20.
- LUNDQUIST, L. (1987) Programme argumentatif et désambiguïsation référentielle, *Revue romane*, vol. 22, n° 2, pp. 379-434.
- LUNDQUIST, L. (1988) Différents types d'inférences mis en oeuvre dans la résolution de l'ambiguïté référentielle, *Psychologie française*, vol. 33, n° 4, p. 289-294.
- LUNDQUIST, L. (1989) Argumentative text structure. A procedural model, in M. Charolles (éd.), *The Resolution of Discourse*, Hamburg, Helmut Buske Verlag, pp. 22-38.
- LUNDQUIST, L. (1990) Conditions de production et programmation argumentative, *Verbum*, tome XII, fasc. 4, pp. 237-264.
- PERELMAN, C. & L. OLBRECHTS-TYTECA (1970) *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles.
- RESCHER, N. (1987) *Forbidden Knowledge and Other Essays on the Philosophy of Cognition*, Boston et Norwell, Mass., Dordrecht et D. Reidel.
- SEARLE, J. (1965) «What is a Speech Act?», in Searle, (1971), pp. 39-54.
- SEARLE, J. (1969) *Speech acts*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SEARLE, J. (1971) (éd.) *The Philosophy of Language*, Oxford, Oxford University Press.
- SEARLE, J. & al. (1980) *Speech Act Theory and Pragmatics*, Boston et Norwell, Mass., Dordrecht et D. Reidel.
- SEARLE, J. & D. VANDERVEKEN (1985) *Foundations of Illocutionary Logic*, Cambridge, Cambridge University Press.
- STRAWSON, P. (1971) «Intention and convention in speech acts» in Searle (1971), pp. 23-39.
- TOULMIN, S. (1958) *The Uses of Argument*, Cambridge, Cambridge University Press.
- VANDERVEKEN, D. (1988) *Les actes de discours*, Bruxelles, Pierre Mardaga.